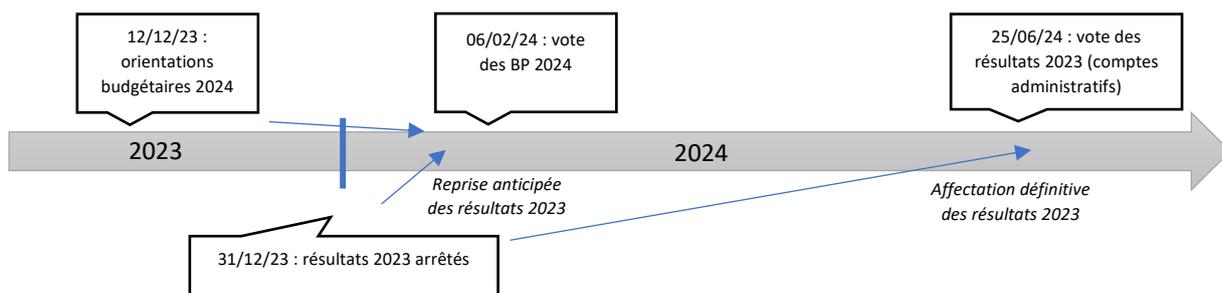


NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Au cours de la séance du Conseil de Communauté du 06 février 2024, les 13 budgets primitifs 2024 de la Communauté de Communes (Budget principal et ses 12 budgets annexes) ont été votés, avec reprise anticipée des résultats 2023, le vote des comptes administratifs 2023 (concordants avec les comptes de gestion du Trésorier), et donc des résultats définitifs, devant intervenir à une date ultérieure.

Au cours de cette séance du 25 juin 2024, seront donc proposés au vote :

- Les comptes de gestion 2023 du Service de Gestion Comptable Nord-Vendée (13 budgets)
- Les comptes administratifs 2023 de la Communauté de Communes (13 budgets, devant être strictement conformes aux comptes de gestion).
- L'affectation définitive des résultats 2023 ; les crédits budgétaires liés aux résultats repris par anticipation ont été inscrits aux budgets primitifs 2024 respectifs. Excepté pour le Centre Aquatique, où un excédent de fonctionnement plus important a finalement été constaté, les résultats définitifs constatés sont strictement conformes aux résultats inscrits aux budgets primitifs.



Pour 11 des 13 budgets (exceptés les budgets assainissement collectif – DSP et SPANC), il s'agira des derniers comptes administratifs votés suivant le référentiel comptable M14, celui-ci étant remplacé par le référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024.

La présente note synthétise les principales données d'exécution de l'année 2023. Afin de faciliter la lecture, les chiffres présentés ci-après seront arrondis en milliers d'euros ou k€.

I- Comptes administratifs 2023 des budgets annexes (12 budgets)

A) Budget Assainissement Collectif

Le budget assainissement collectif est exclusivement géré en délégation de service public depuis le 1^{er} février 2020 (le budget assainissement collectif – régie, a été dissous en fin d'année 2020).

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 1 040 k€ en 2023, en hausse de 130 k€ par rapport à 2022 ; les dépenses augmentent principalement sur les postes de rémunérations aux délégataires et frais de facturation de la redevance (+ 19 k€) et l'entretien des ouvrages (+ 116 k€, dont épandage de boues). Les composantes des dépenses réelles de fonctionnement étant :

- le reversement d'une partie de la facturation aux délégataires pour 692 k€ (+ 19 k€), l'actualisation des rémunérations suivant l'inflation ayant commencé à produire ses effets en 2023.
- l'entretien des installations d'assainissement pour 202 k€ (dont 102 k€ d'épandage)
- les études liées au diagnostic amont de Pouzauges et au renouvellement des DSP pour 14 k€
- les frais de personnel et de la clé de répartition des charges supports facturés par le Budget Général pour 86 k€
- les charges liées aux emprunts pour 40 k€, dont 8 k€ d'indemnité de remboursement anticipé sur un emprunt remboursé par anticipation en 2023, ce poste ayant par ailleurs évolué sous l'effet des charges sur taux variables.

Les recettes réelles de fonctionnement (1 708 k€) ont évolué de + 237 k€ par rapport à 2022, sous l'effet des recettes de PFAC et branchements (- 22 k€ à 116 k€), et de la facturation des redevances et abonnements qui progressent avec l'actualisation des tarifs votés en cours d'année 2023 (1 580 k€, soit + 252 k€).

Après prise en compte des opérations liées aux amortissements (solde de - 311 k€) et reprise de l'excédent de fonctionnement 2022 (+ 765 k€), l'excédent de fonctionnement 2023 atteint 1 123 k€.

La CAF brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) atteint 668 k€ en 2023, la CAF nette atteint 413 k€ après remboursement du capital des emprunts, et poursuit ainsi sa progression (349 k€ de CAF nette en 2022 et 317 k€ en 2021).

Les investissements réalisés en 2023 sont de 210 k€, niveau moins élevé qu'en 2021 et 2022, et portent sur 185 k€ de travaux réalisés sur réseaux et ouvrages, et 25 k€ de tranche payée sur le diagnostic assainissement. 50 k€ de subventions ont été perçues en 2023, pour les travaux sur réseaux.

La CAF nette dégagée en fonctionnement (413 k€) couvrant le programme d'investissements, la section d'investissement reste en équilibre : + 90 k€ d'excédent avant restes à réaliser.

L'excédent global du budget atteint 1 213 k€, dont 1 123 k€ en fonctionnement.

B) Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)

Le coût de fonctionnement du Service est stable par rapport aux deux années précédentes (68 k€ de dépenses, contre 68 k€ en 2022 et 72 k€ en 2021). Les dépenses se concentrent principalement sur les charges refacturées par le budget général (48 k€), l'externalisation du contrôle des branchements (4 k€), et le coût des amortissements (9 k€).

Les recettes du Service pour 91 k€, comprennent 52 k€ de redevances fixes, 26 k€ de pénalités, et 13 k€ de contrôles. Pour rappel, la grille tarifaire a été modifiée en 2022.

Sous l'effet des pénalités facturées, l'excédent de fonctionnement progresse de + 23 k€ en 2023 à 57 k€.

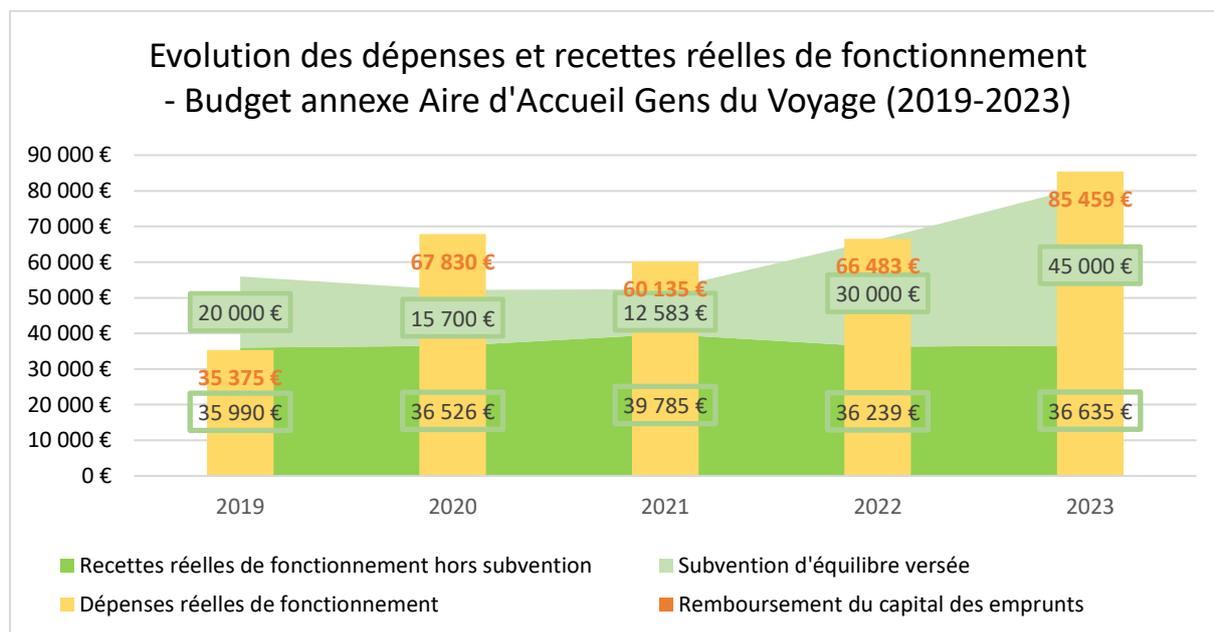
En investissement, seuls les amortissements en recettes (prélevés sur la section de fonctionnement) ont été comptabilisés ; l'excédent d'investissement progresse donc de 9 k€ en 2023 à 20 k€.

C) Budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Les dépenses de fonctionnement de l'aire ont fortement augmenté en 2023 à 85 k€ (+ 19 k€ par rapport à 2022), principalement en raison des dépenses d'énergie (+ 14 k€) et d'enlèvement des ordures ménagères (+ 3 k€). Le coût de l'externalisation de la gestion de l'aire est resté stable à 41 k€ ; les autres postes de dépenses sont principalement les dépenses d'énergie (24 k€), la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (8 k€), et l'entretien et les réparations du site (6 k€).

Les recettes propres de l'aire d'accueil des gens du voyage sont composées de l'aide au logement temporaire versée par la CAF (17 k€), des recettes de facturation (régie : 16 k€), des pénalités facturées au prestataire (2 k€) et du FCTVA sur l'entretien du site (2 k€). Les recettes propres atteignent ainsi le même niveau (36 k€) qu'en 2022.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal (45 k€) est supérieure au niveau des années précédentes (30 k€ en 2022, 20 k€ par an sur la période 2019-2022), rendue nécessaire par la progression des charges. La section de fonctionnement clôture toutefois 2023 avec un déficit de 1 k€.



En investissement, seuls les mouvements financiers liés aux encaissements et remboursements de cautions sont constatés.

Le budget clôture l'exercice 2023 avec un déficit global de 1 k€ (excédent de 2 k€ en 2022).

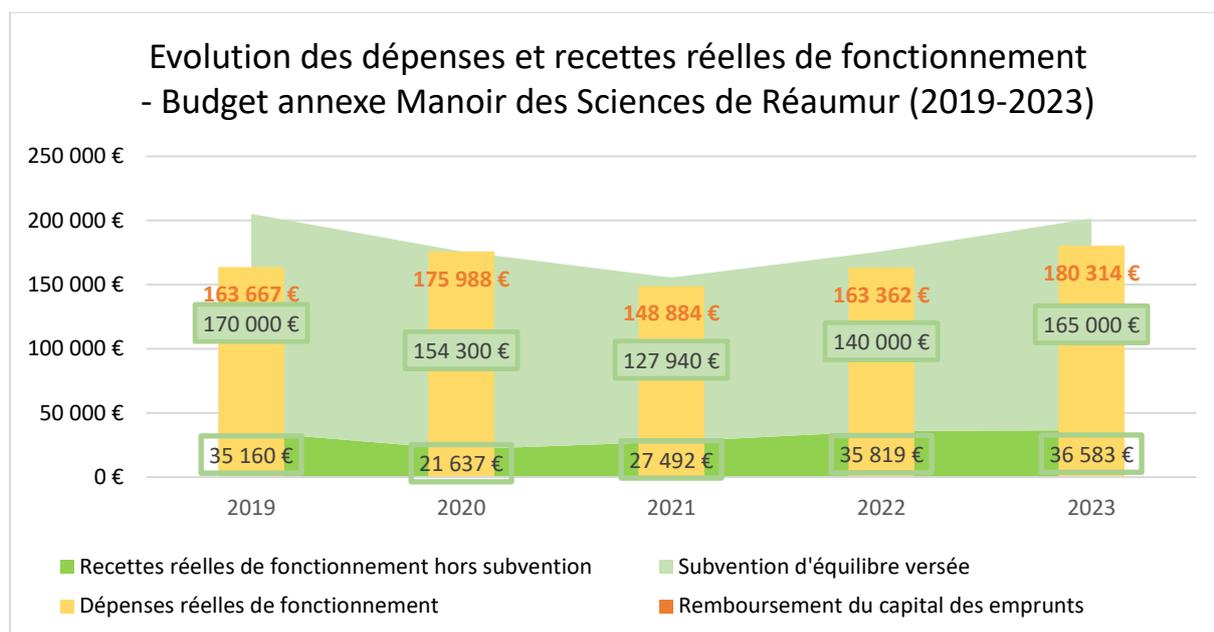
D) Budget Manoir des Sciences de Réaumur

Les dépenses de fonctionnement avec amortissements (189 k€), sont en augmentation de 17 k€ par rapport à 2022 (+ 10 %), sur les charges générales (+ 13 k€, dont charges bâtiments) et les charges de personnel (+ 4 k€) avec les effets de l'évolution du point d'indice (1^{er} juillet 2022 puis 1^{er} juillet 2023).

Les recettes de ventes (billetterie, marchandises) sont de 35 k€, en hausse de 3 k€ par rapport à 2022, qui constituait l'année de référence en matière de recettes post-Covid. Les autres recettes de fonctionnement (1 k€) se sont contractées de – 2 k€ (effet des recettes exceptionnelles constatées en 2022).

La subvention versée par le budget principal (165 k€) est en hausse par rapport aux années précédentes (148 k€ en moyenne sur la période 2019-2022), sous l'effet de la progression des charges.

La section de fonctionnement clôture 2023 avec un excédent de 12 k€.



En section d'investissement, 110 k€ d'investissements ont été réalisés, notamment le renouvellement du système de chauffage-ventilation pour 56 k€, la deuxième phase de remplacement des fenêtres (35 k€), et la consolidation de la tour (13 k€). Après reprise des excédents 2023 (8 k€ d'excédent d'investissement 2022, 22 k€ de résultat de fonctionnement capitalisé), du FCTVA (10 k€), et des dotations aux amortissements (9 k€), une subvention d'investissement en provenance du budget général a été versée pour 111 k€.

La section d'investissement réalise donc un excédent de 50 k€ sur 2023, excédent qui permettra de couvrir les dépenses restant à réaliser reportées sur 2024 (67 k€), en attente de la perception du FCTVA afférente aux dépenses d'investissement.

E) Budget Centre Culturel de l'Echiquier

La fréquentation du Centre Culturel de l'Echiquier est revenue au niveau pré-COVID en 2023 ; pour rappel, en 2022, malgré la fin des contraintes sanitaire, la fréquentation n'était pas parvenue à retrouver le niveau de 2019.

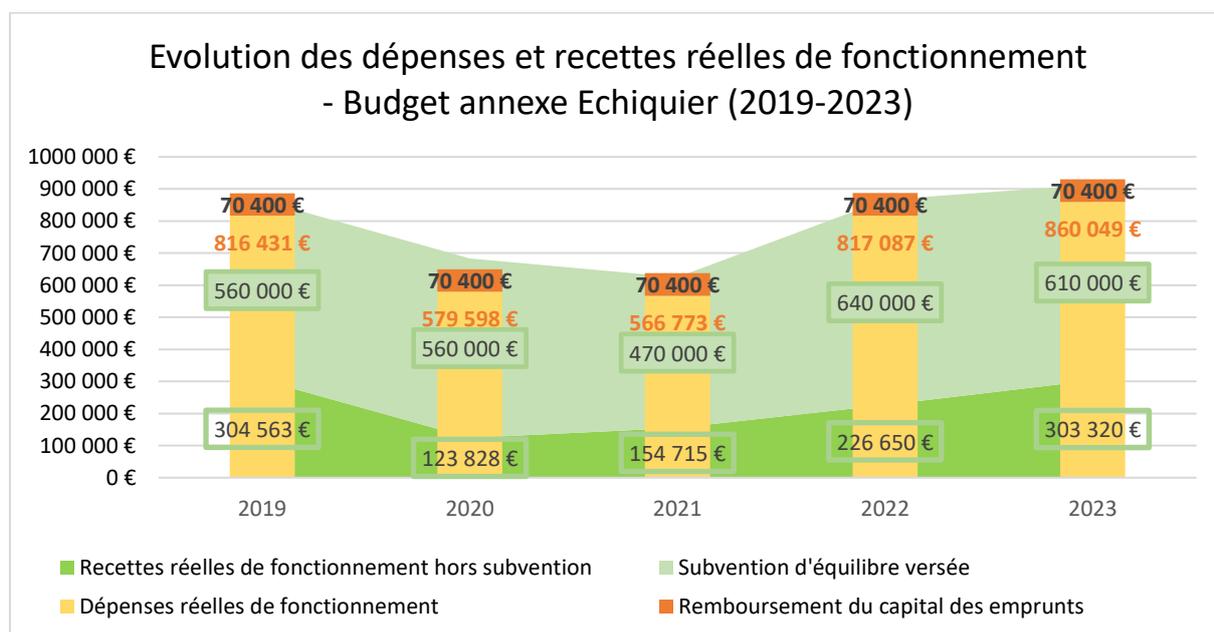
Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 46 k€ par rapport à 2022 à 880 k€. En excluant les dépenses d'amortissement, donc en ne prenant en compte que les seules dépenses réelles de fonctionnement, celles-ci ont atteint 860 k€ (+ 45 k€). Le niveau des dépenses est en augmentation

d'environ 5 % par rapport au niveau pré-COVID. En 2023, les dépenses ont principalement progressé sur l'énergie (+ 20 k€ par rapport à 2022), et les charges de personnel (+ 28 k€, effet des créations de poste en fin d'année, et des hausses du point d'indice depuis 2022). Les coûts liés à l'organisation des spectacles demeurent stables par rapport à 2022.

En recettes de fonctionnement, hors subvention d'équilibre et excédent reporté, les recettes propres augmentent fortement à 303 k€ (+ 77 k€ par rapport à 2022, soit plus un tiers), plus particulièrement sur les recettes de billetterie (+ 63 k€).

Les recettes de fonctionnement ayant progressé plus rapidement que les dépenses (+ 77 k€ contre + 46 k€), la subvention d'équilibre en provenance du budget général a été réduite de 30 k€ à 610 k€ sur 2023.

La section de fonctionnement clôture l'année 2023 avec un excédent de 66 k€.



En investissement, les deux principaux projets ont été le renouvellement du site internet (15 k€), et les travaux de remplacement du système de chauffage-ventilation (246 k€). En attente de la perception des subventions DETR et Fonds Vert sur 2024, le budget général a versé une subvention d'équipement de 80 k€ en 2023.

La section d'investissement a généré un déficit de – 208 k€ sur 2023 (le solde des restes à réaliser reportés sur 2024 représente un solde positif de + 115 k€).

F) Budget Centre Aquatique

Comme précisé lors du vote des budgets primitifs 2024, les recettes du Centre Aquatique ont atteint leur plus haut niveau en 2023 ; la fréquentation du site a ainsi très nettement dépassé le niveau d'avant-COVID et d'avant les travaux d'extension 2018-2019.

Toutefois, les charges énergétiques ont continué à progresser sur l'équipement en 2023 (électricité, principalement), la mise en service de la chaufferie-bois en début d'année ayant permis d'absorber une partie de l'inflation des prix énergétiques.

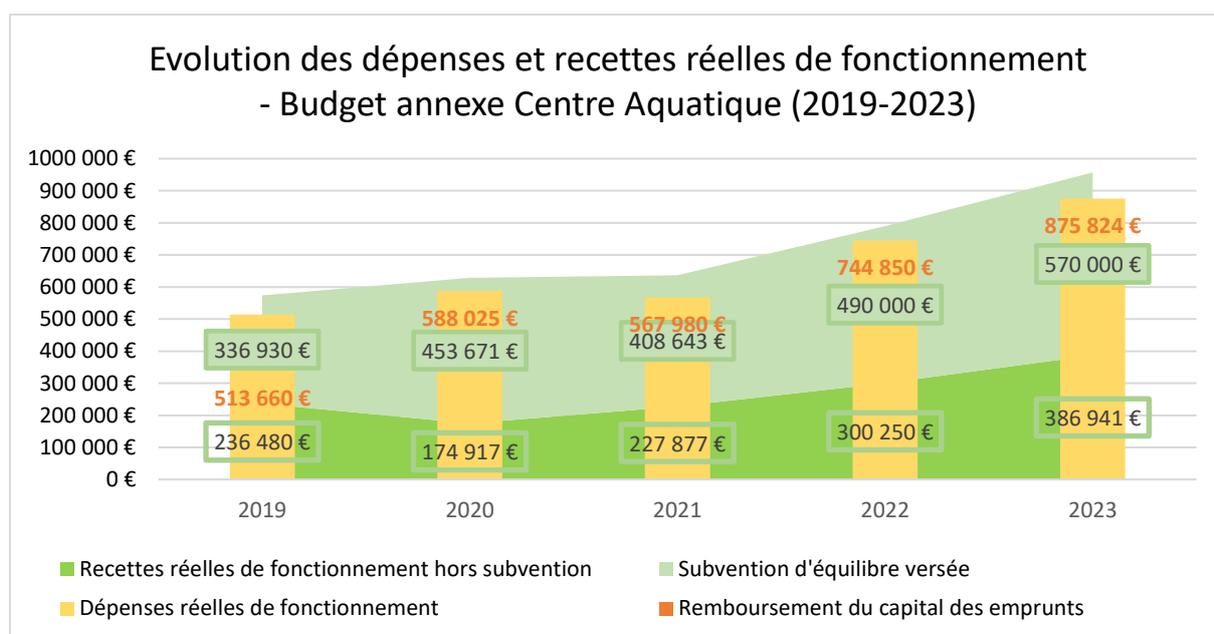
Les dépenses de fonctionnement du Centre Aquatique atteignaient 922 k€ en 2023, contre 787 k€ en 2022 (+ 135 k€) ; en excluant les dépenses d'amortissement, les seules dépenses réelles de

fonctionnement ont progressé de 745 à 876 k€ en 2023 (+ 131 k€). En 2023, les dépenses étaient principalement constituées :

- Des dépenses d'énergie (électricité, gaz, bois de chauffage) : 254 k€ (+ 32 k€ par rapport à 2022)
- Des frais de maintenance (dont chaufferie) : 50 k€ (+ 22 k€)
- Du transport des publics scolaires : 34 k€ (+ 20 k€)
- Des charges de personnel : 443 k€ (+ 71 k€) qui évoluent sous l'effet de la convention collective et des régularisations des primes d'ancienneté
- Des dotations aux amortissements (46 k€)

Les recettes directes perçues par le Centre Aquatique (hors subvention d'équilibre et excédent reporté) ont atteint 386 k€ en 2023 (+ 86 k€ par rapport à 2022), grâce à la dynamique des recettes d'entrées et abonnements (322 k€, soit + 62 k€).

Le budget principal a versé une subvention d'équilibre de 570 k€ en 2023. Après prise en compte de l'excédent reporté de 2022, la section de fonctionnement présente un excédent de 83 k€ en 2023.



209 k€ d'investissements ont été réalisés en 2023, notamment la poursuite du paiement de la chaufferie-bois (131 k€), et le renouvellement de la masse filtrante (29 k€). 815 k€ de ressources d'investissement ont été dégagées, dont 524 k€ de solde de subventions sur les travaux d'extension 2018-2019, 202 k€ de subventions pour l'installation de la chaufferie, et 88 k€ de FCTVA.

Les ressources dégagées couvrant nettement les dépenses réalisées, la section d'investissement du Centre Aquatique dégage un excédent de 578 k€ à fin 2023.

G) Budget Immobilier d'entreprise

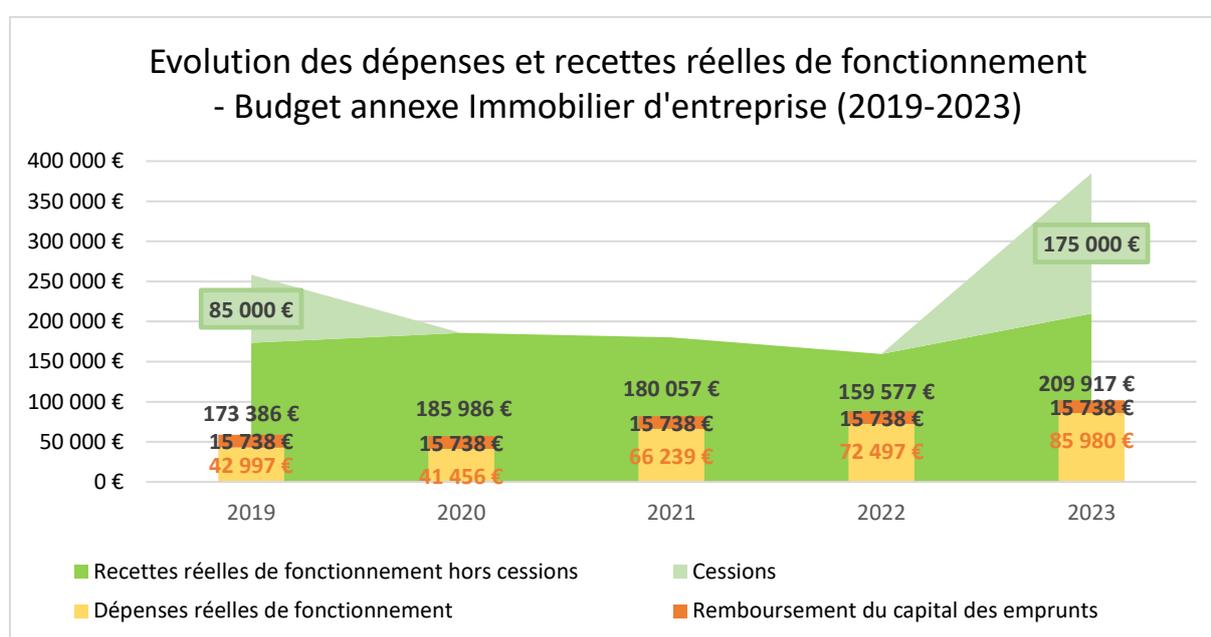
Le Budget Immobilier d'entreprise retrace les locations de bâtiments à vocation économique.

Depuis 2022, les bâtiments économiques, étant productifs de revenus, ont été amortis ; la charge d'amortissement devient désormais le premier poste de dépense de fonctionnement du Budget

Immobilier d'entreprise (135 k€). Les autres charges réelles (85 k€) étant notamment composées du coût des taxes foncières (30 k€), de l'entretien des bâtiments (30 k€), et des autres charges directes sur bâtiments (assurances, énergie).

Les recettes locatives progressent fortement par rapport aux années précédentes (+ 50 k€ par rapport à 2022 à 209 k€), notamment sur le site de l'Epaud. Les recettes locatives couvrent les charges de fonctionnement et le remboursement du capital des emprunts (terme des deux emprunts en cours en 2025 et 2026) ; la CAF nette (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement – emprunts remboursés) hors cessions, atteint 108 k€ en 2023 (103 k€ par an, sur la période 2019-2022). La cession d'une cellule du bâtiment de l'Epaud a également été enregistrée en 2023 (175 k€).

Après prise en compte des écritures d'amortissement, et des écritures comptables de cession transférées vers la section d'investissement, la section de fonctionnement du Budget Immobilier d'entreprise conserve un excédent légèrement supérieur à 2022 à 256 k€ (+ 10 k€).



En section d'investissement, 329 k€ d'investissements ont été réalisés, dont 250 k€ d'acquisitions foncières (Manufacture sur la zone de Montifaut et réserves foncières sur la zone de l'Epaud), et 68 k€ de travaux sur la Manufacture. Après prise en compte des recettes d'ordre prélevées sur la section de fonctionnement (amortissements et cessions) et des ventes à terme, la section d'investissement présente un déficit de – 21 k€ à fin 2023.

Le budget immobilier d'entreprise clôture donc l'exercice 2023 avec un excédent de clôture de 235 k€, en légère diminution par rapport à 2022.

H) Budgets annexes de zones d'activités (5 budgets)

5 budgets retracent les opérations d'aménagement et de commercialisation de l'ensemble des zones d'activités du territoire : ZA La Blauderie, ZA du Fief Roland, ZA de Montifaut, ZA du Parc d'Activités de la Gare, Autres ZA.

Les frais d'aménagement sur les budgets annexes de zones d'activités, de la même manière que pour les lotissements, sont retracés en dépenses de fonctionnement ; des opérations comptables de stocks viennent ensuite alimenter la section d'investissement, en fin d'exercice.

Aussi, pour l'année 2023, en ne tenant compte que des dépenses réelles d'aménagement, celles-ci ont principalement concerné :

- La zone de Montifaut (Pouzauges) : le solde de l'étude de requalification de la zone (10 k€), l'étude sur le réseau de chaleur (32 k€), et les aménagements divers sur le site (20 k€)
- Sur la zone des Bourgeries (Le Boupère) : voirie (11 k€)
- Sur la zone de l'Epaud (Sèvremont) : eau pluviales (4 k€)

En recettes, ont notamment été enregistrées :

- Des cessions de terrains sur la zone de la Gare (La Meilleraie-Tillay, 79 k€) et de la Pommeraie-sur-Sèvre (7 k€)
- Des subventions mobilisées sur l'étude de requalification de la zone de Montifaut (Banque des Territoires 36 k€ et Région 12 k€) et sur la refonte de la signalétique des zones d'activités (Région, 15 k€)

Le budget relatif au Parc d'Activités de la Gare, a pu restituer une partie de son excédent au budget principal (45 k€), tandis que le budget principal a versé une subvention d'équilibre de 65 k€ au budget autres zones d'activités afin de couvrir le déficit généré en 2022.

Après prise en compte de l'excédent consolidé des 5 budgets de zones d'activités en 2022 (+ 1 k€), des mouvements décrits, et des emprunts remboursés, l'excédent consolidé des zones d'activités atteint 52 k€ à fin 2023 (situation excédentaire sur 4 des budgets, et un budget clôturant 2023 avec un léger déficit).

I) Résultats d'exécution consolidés des budgets annexes

Les résultats d'exécution consolidés des budgets annexes (fonctionnement + investissement) ou « fonds de roulement de clôture », progressent fortement à 2 159 k€ (contre 1 328 k€ en 2022, soit + 831 k€).

L'évolution se concentre principalement sur le Budget Centre Aquatique (+ 683 k€), constitué d'un excédent d'investissement conséquent, grâce aux subventions perçues en 2023 sur la Chaufferie-bois, et sur le Budget Assainissement collectif (+ 253 k€), où l'excédent progresse avec la révision tarifaire, en attente de la mise en œuvre du programme d'investissements.

Les autres budgets à caractère administratif (économie, Echiquier, Manoir, Aire d'accueil des gens du voyage) voient leur excédent consolidé reculer de - 136 k€ à 206 k€, principalement sur l'Echiquier, dont la section d'investissement est en attente des subventions à mobiliser sur 2024, suite aux travaux menés sur le système de chauffage.

	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	Résultat 2023
<i>Manoir des Sciences de Réaumur</i>	31 350 €	-12 618 €	30 108 €	62 450 €
<i>Centre Culturel de l'Echiquier</i>	71 552 €	74 575 €	59 091 €	-142 147 €
<i>Immobilier d'entreprise</i>	191 366 €	289 208 €	250 653 €	235 569 €
<i>Zone du Fief Roland</i>	-37 318 €	-40 712 €	15 437 €	8 030 €
<i>Zone de Montifaut</i>	104 005 €	58 485 €	42 394 €	15 331 €
<i>Zone de la Blauderie</i>	9 403 €	2 672 €	-9 041 €	-3 713 €
<i>Parc d'Activités de la Gare</i>	10 134 €	298 €	-7 130 €	20 213 €
<i>Autres zones d'activités</i>	96 978 €	-43 756 €	-40 974 €	12 092 €
<i>Aire d'Accueil des Gens du Voyage</i>	12 297 €	2 815 €	2 402 €	-1 413 €
Sous-total budgets Service Public Administratif (SPA)	489 767 €	330 966 €	342 940 €	206 413 €
<i>Centre Aquatique</i>	-15 682 €	515 268 €	-21 209 €	662 048 €
Sous-total Centre Aquatique	-15 682 €	515 268 €	-21 209 €	662 048 €
<i>Assainissement non Collectif (SPANC)</i>	21 022 €	29 871 €	46 172 €	77 892 €
<i>Assainissement collectif - DSP</i>	836 664 €	1 036 925 €	960 879 €	1 213 465 €
Sous-total budgets Service Public Industriel et Commercial (SPIC)	857 686 €	1 066 796 €	1 007 051 €	1 291 357 €
	1 331 772 €	1 913 030 €	1 328 782 €	2 159 817 €

A) Section de fonctionnement

En dépenses

Les dépenses totales de fonctionnement réalisées ont atteint 13 882 k€ en 2022 (contre 12 858 k€ en 2021, soit + 1 024 k€).

Hors opérations liées aux amortissements et cessions (1 137 k€ en 2023), les dépenses réelles de fonctionnement réalisées étaient de 12 744 k€ en 2023, en augmentation de 1 062 k€ par rapport à 2022 (+ 9,1 %).

Les principales masses relatives au fonctionnement réel ont évolué ainsi en 2023 :

- Dans les atténuations de produits, le reversement de la redevance d'ordures ménagères au SCOM Est-Vendéen a augmenté de 83 k€, cette évolution étant relative, la recette de redevance étant également en augmentation (voir ci-après).
- Les charges de personnel et Elus ont augmenté de 157 k€, à un rythme moins soutenu qu'en 2022 ; les évolutions sont principalement de nature réglementaire (2 hausses du point d'indice depuis juillet 2022, + 50 k€) et statutaire (effet glissement vieillesse-technicité, lié aux carrières, + 50 k€), le coût des remplacements est par ailleurs en augmentation de 70 k€)
- Les prélèvements sur recettes fiscales progressent de + 76 k€, avec la régularisation négative de la fraction de TVA 2022 en remplacement de la taxe d'habitation (23 k€), et avec un prélèvement exceptionnel sur le produit de taxe d'habitation (prévu par la loi de finances 2020, 50 k€)
- Les subventions versées aux budgets annexes et CIAS ont respectivement augmenté de 155 k€ et 186 k€. Pour les budgets annexes, l'impact des dépenses d'énergie supplémentaires est de + 69 k€ et de + 103 k€ pour les dépenses de personnel (notamment l'évolution du point d'indice sur le Manoir et l'Echiquier, et l'application de la convention collective sur le Centre Aquatique). Pour le CIAS, l'impact des dépenses d'énergie est de + 50 k€, alors que la mise en œuvre du complément de traitement indiciaire (suite aux accords Ségur) représente un coût supplémentaire de 136 k€ sur 2023.
- Le soutien aux associations et les aides directes versées (entreprises, particuliers) se sont renforcés de + 247 k€, via les dispositifs OPAH et PTREH (+ 187 k€) et la subvention versée à la Manufacture de Proximité (50 k€).
- Les autres charges de fonctionnement courant progressent de 119 k€, principalement sur les charges à caractère général (hausse de 201 k€) et la diminution des provisions constituées (- 82 k€). En charges à caractère général, les dépenses d'énergie ont progressé de 38 k€, les prestations engagées sur le programme T.E.N. de 65 k€. Le Programme local de l'habitat (PLH) a également été engagé pour 25 k€.

En recettes

Les recettes totales de fonctionnement sont de 16 991 k€ en 2023 (contre 15 679 k€ en 2022, soit une augmentation de 1 312 k€).

Hors excédent 2022 reporté, et opérations relatives aux amortissements, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé en 2023 de 807 k€ (+ 6,1 %), à 14 109 k€, soit un rythme de progression moins rapide que les dépenses réelles (pour rappel, + 1 024 k€).

Dans le détail, les recettes évoluent ainsi :

- Les produits fiscaux augmentent de 370 k€ par rapport à 2022, dont + 231 k€ par la revalorisation des bases foncières et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (actualisées de + 7,1 % hors nouvelles constructions), + 32 k€ sur la TASCOM, + 14 k€ sur la taxe de séjour, et + 67 k€ sur la fraction de TVA perçue suite à la suppression de la TH. La fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de la CVAE reste, pour 2023, inférieure au niveau perçu en 2022 (- 49 k€), la fraction étant calculée sur la moyenne des contributions appelées auprès des entreprises entre 2020 et 2023. Le FPIC net de prélèvements progresse de 54 k€ (10 % du FPIC net a été affecté sur l'EPCI en 2023).
- Les dotations, subventions et compensations fiscales progressent de 291 k€, sur les subventions mobilisées par les Pôles (+ 88 k€), les compensations fiscales (+ 173 k€, principalement la compensation pour réduction de base de CFE concernant les établissements industriels), et la dotation globale de fonctionnement qui poursuit sa progression (+ 31 k€, + 2 %).
- Les autres produits de fonctionnement courant évoluent à + 146 k€, principalement sur le produit des redevances d'ordures ménagères (+ 93 k€). Le budget général a en outre bénéficié d'une restitution d'excédent du budget annexe du Parc d'Activités de la Gare (+ 45 k€, voir ci-avant).

Après intégration de l'excédent de fonctionnement 2022, et des opérations d'ordre, la section de fonctionnement clôture l'année 2023 avec un excédent de 3 109 k€, en progression de 288 k€ par rapport à 2022.

B) Section d'investissement

Hors remboursement des emprunts, 1 011 k€ d'investissements ont été réalisés en 2023 (contre 800 k€ en 2022), dont 972 k€ pour les seules dépenses d'équipements. Les principaux investissements réalisés sont :

- La poursuite du déploiement de la fibre optique (convention SYDEV) pour 314 k€
- Les acquisitions foncières et études préalables sur la Petite Fournière, en prévision de l'installation des casernes de gendarmerie et de pompiers (25 k€)
- Les travaux de remplacement de la couverture à l'Office de Tourisme (35 k€)
- Les acquisitions de matériels pour les services techniques (56 k€)
- Le renouvellement du fonds de livres du réseau des bibliothèques (53 k€)
- Les études engagées pour la mise en œuvre du schéma directeur cyclable et plan de mobilité (48 k€), le document-cadre pour le développement des énergies éoliennes et solaires (20 k€), et l'étude de gisement des zones d'activités (53 k€)
- L'aide à l'investissement au Centre Culturel de l'Echiquier (travaux de chauffage-ventilation, 80 k€) et au Manoir des Sciences (travaux de chauffage-ventilation et autres travaux sur bâtiment, 111 k€)

Aux dépenses d'investissement s'ajoutent le remboursement du capital des emprunts (336 k€), et les amortissements de subventions (60 k€).

Il est à noter, en restes à réaliser d'investissement (dépenses engagées et non réalisées au 31 décembre), 522 k€ de crédits reportés au budget primitif 2024 (voir Conseil de Communauté du 06 février 2024). Y figurent notamment les restes à réaliser sur :

- Les documents d'urbanisme (PLUi, AVAP, SPR, etc.) : 77 k€
- Les frais d'architecte engagés pour les extensions de la Maison de l'Intercommunalité (31 k€) et de la Maison de santé pluridisciplinaire (93 k€)
- La participation de la Communauté de Communes aux aménagements de la route départementale 752 (58 k€)
- La maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du site de la Petite Fournière (130 k€)
- Le solde de l'étude de gisement des zones d'activités (39 k€)

Les ressources réelles d'investissement dégagées sur 2023 (218 k€) comprennent notamment le FCTVA (31 k€), le solde d'une subvention mobilisée sur la construction de la maison de santé (79 k€), et la restitution d'une partie de l'avance financière versée au C.I.A.S. en 2020 (84 k€).

En recettes d'investissement restant à réaliser (hors données d'exécution 2023), figurent notamment les subventions restant à percevoir l'étude mobilités (60 k€) et l'étude éolien et solaire (10 k€).

Après prise en compte des amortissements prélevés sur la section de fonctionnement, la section d'investissement comprend plus de recettes que de dépenses sur 2023, et dégage un excédent de 400 k€ sur 2023 (en contraction de – 51 k€ par rapport à 2022).

C) Evolution des indicateurs financiers

La capacité d'autofinancement nette (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles – capital des emprunts remboursés) du budget principal a progressé à partir de 2021, en se maintenant au-dessus du seuil du million d'euros, sur ces 3 dernières années.

En 2023, la CAF nette atteint 1 030 k€, soit un montant légèrement supérieur à la moyenne des 3 années précédentes (997 k€) ; ce niveau reste toutefois en retrait par rapport à 2022, où une action sur les taux de fiscalité (foncier bâti) avait été mise en œuvre.

Les dépenses d'équipement et financières progressant également sur la période (1 011 k€ en 2023), celles-ci sont financées en totalité grâce aux ressources externes mobilisées sur l'année (218 k€) et par l'autofinancement (1 030 k€). Le fonds de roulement (ou excédent global) de fin d'exercice continue ainsi à progresser, mais dans une moindre mesure qu'au cours des années précédentes, avec le renforcement des investissements ; celui-ci atteint 3,51 millions d'euros à fin 2023.

Par comparaison de l'autofinancement brut dégagé en section de fonctionnement, avec le capital restant dû sur les emprunts, le ratio de désendettement reste inférieur à 2 années : à fin 2023, avec l'autofinancement dégagé, le capital restant dû sur les emprunts pourrait donc être théoriquement remboursé en 1,8 années (ratio stable par rapport à 2022). Rappelons que les seuils d'alerte en matière de capacité de désendettement sont compris, selon les sources, entre 7 et 12 années.

Formation de l'autofinancement et du fonds de roulement	2020	2021	2022	2023
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	10 815	10 793	11 682	12 744
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	11 887	12 156	13 302	14 110
<i>Capacité d'autofinancement brute</i>	1 072	1 363	1 620	1 365
<i>Remboursement du capital des emprunts</i>	-356	-356	-351	-336
Capacité d'autofinancement nette (k€)	716	1 007	1 269	1 030
<i>Dépenses d'équipement et dépenses financières hors capital des emprunts</i>	612	670	800	1 011
<i>Ressources externes d'investissement (hors amortissements et excédents reportés)</i>	534	185	78	218
Solde des opérations d'équipement	-77	-485	-722	-792
Variation du fonds de roulement global : CAF nette + solde des opérations d'équipement	639	522	547	237
<i>Fonds de roulement de début d'exercice (résultat N-1)</i>	1 566	2 205	2 726	3 273
Fonds de roulement de fin d'exercice (à reporter sur N+1)	2 205	2 726	3 273	3 510

Ratio de désendettement	2020	2021	2022	2023
Stock de dette au 31 décembre	3 559	3 203	2 852	2 516
Capacité d'autofinancement brute	1 072	1 363	1 620	1 365
Capacité ou ratio de désendettement en années	3,3	2,4	1,8	1,8